

AFM - Audition publique

Mardi 27 mars 2007

- M. Pifferi : merci de nous avoir invités à participer à ces journées. La question qui nous est posée, on en a entendu beaucoup depuis ce matin, et on a peu parlé des distributeurs qui sont évidemment présents dans tout ce réseau d'attribution des aides techniques et de leur évaluation.

Dans le cadre de l'évaluation des besoins dans le cadre de la compensation des handicaps, interviennent les ergothérapeutes, les médecins, les assistants sociaux, psychothérapeutes et les distributeurs.

Les intervenants peuvent être plus ou moins nombreux en fonction de la demande.

On n'interviendra pas à cinq ou six personnes si la demande est une paire de cannes ou un fauteuil roulant élévateur.

Dans toutes ces interventions, et on a peut-être peu parlé de cela ce matin, le facteur temps entre en ligne de compte. Je suis quelqu'un du terrain, je vis le terrain au jour le jour puisque je vois par an environ 200 à 250 personnes en situation de handicap, donc cela fait beaucoup. Et le facteur temps joue beaucoup car aujourd'hui, si on prend un matériel, une aide technique lourde décidée, demandée au jour J 0, on s'aperçoit que bien souvent on va la livrer à J + 360, quand tout le monde est intervenu.

Dans bien des cas, lorsque la personne en situation de handicap a un handicap évolutif, quand on va livrer ou quand on sera prêt à livrer le matériel, une fois sur deux, Pour ne pas dire trois fois sur quatre, le matériel ne sera plus adapté.

Et, cas extrême, il nous arrive même que la personne ne soit plus là au moment de livrer. C'est des choses à prendre en considération.

Le réseau de distribution en France : il y a un maillage assez important puisque nous sommes 7500 points de vente répartis de différentes façons sous différentes formes. Cela peut aller du pharmacien jusqu'au distributeur très spécialisé en matériel pour personnes handicapées.

En région parisienne, il y a 400 distributeurs environ.

Ils sont représentés sous plusieurs formes : il y a les distributeurs indépendants, tout le monde en connaît, un distributeur seul dans sa ville et pas entouré, il travaille seul, juste de temps en temps affilié à un syndicat et il a ses informations par ce syndicat ou des sources venant des associations.

Une autre forme de distribution, c'est celle par entreprise franchisée, c'est un peu plus sophistiqué : un franchiseur et 10 à 50 entreprises sous cette franchise. C'est un peu une distribution ciblée.

Autre cas : les distributeurs toujours indépendants mais regroupés en groupement, donc affiliés à une espèce de centrale d'achat qui centralise les demandes, les produits, qui sont ensuite mis à disposition des distributeurs.

Enfin, il y a donc aussi des distributeurs affiliés ou qui sont des sociétés à succursales multiples, avec une société mère et x sociétés qui en dépendent.

Tous ces distributeurs sont au sein de deux syndicaux principaux.

Ces syndicats regroupent environ 15 % d'affiliations dans leur effectif. Ces syndicats participent aux commissions qui débattent des conditions de prise en charge des aides techniques avec l'administration.

Quels outils peut-on utiliser pour faire ces évaluations ?

Vous pouvez utiliser l'outil qui est le distributeur, en quelque sorte.

Ce sera l'outil aussi pour réaliser ou modifier, ou transformer ou adapter ces aides techniques puisque j'entendais parler de handicap tel ou tel, il faut savoir que chaque handicap et chaque personne handicapée est différente de son voisin. Chaque cas est un cas et une aide technique qui va à l'un ne va pas forcément à l'autre.

C'est clair que c'est l'aide technique qui doit s'adapter et non pas la personne handicapée qui doit s'adapter à l'aide technique.

Cela va sans dire, mais il vaut mieux le dire.

Donc ensuite je vais vous parler aussi des formations que nous organisons dans notre activité. Il existe aujourd'hui peu de formations pour ce métier de distribution de matériel.

En fait, il en existe deux, certaines autres vont certainement se mettre en place prochainement.

Une première formation avec l'ONAC, des techniciens de maintenance essentiellement. C'est une formation mise en place il y a dix ans, avec le ministère des Anciens combattants à l'époque, l'institut Garches et votre serviteur.

Une deuxième formation est à Amiens actuellement, où on a une formation avec un pré-requis beaucoup plus élevé puisque le pré-requis est de bac + 2, des bacs de technicien, où on emmène les personnes au bout d'un an à une licence technologique de compensation du handicap.

Ces personnes ne sont pas nombreuses puisqu'elles sont 12 à 15, elles ont un stage obligatoire en entreprise de quatre mois avec évidemment un examen de fin d'apprentissage.

Je vais conclure : je dirai que ce métier est en pleine mutation, de par sa formation d'une part, et actuellement c'est un métier d'avenir à la limite du social et du commercial.

On entendait parler d'un technico-commercial, qui est plus technique ? Qui est plus commercial ?

Nos sociétés sont indépendantes et sont bien obligées de faire du commerce, donc par conséquent nous sommes évidemment à la disposition des personnes handicapées et de toutes les équipes autour.